

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SARRALBE

PROCES VERBAL

de la séance du 28 mars 2023 à 18 Heures 45

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes s'est réuni en Mairie de Sarralbe, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente.

Etaient présents :

MM. Sylvain MULLER, Jean-Marie ALLES, Jean-Louis BLONDY.
Mmes Sophia MATTA, Pénélope HEYMES, Marie-Antoinette TRIMBORN, Geneviève GANGLOFF, Véronique NEMSGUERS.

Etaient excusés :

MM. Pierre-Jean DIDIOT.
Mmes Michèle MULLER, Marie-Pierre MOURER, Arlette BAUMANN, Annette DUQUESNE.

Etait non excusé :

/

Effectif légal du conseil d'administration : 13 membres

Nombre de membres présents à la séance du 28 février 2023 : 8 membres

Quorum (article L2121-17 du CGCT) : 7 membres

Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée, vérifie que tous les membres du conseil d'administration sont présents et propose de confier la tâche de secrétariat de séance à Mme Pénélope HEYMES qui est désignée à l'unanimité par le conseil d'administration.

Elle demande s'il y a des questions, des observations concernant la rédaction du procès-verbal du 28 février 2023.

Pas de commentaire n'étant formulé, le compte-rendu du 28 février 2023 est adopté. Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour de la séance.

Point n° 01 – Présentation du budget primitif 2023.

Madame Christel DRUAR, secrétaire, soumet au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement le budget primitif de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir pris connaissance des propositions,
après en avoir délibéré
à l'unanimité des voix,

MS PH

- **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :
- ☞ en section de fonctionnement à 126 000,- €.
- ☞ en section d'investissement à 11 000,- €.

Point n° 02 – Avis sur certaines demandes d'aide sociale.

La Vice-Présidente informe les membres que l'on n'a pas réceptionné d'avis du département concernant les différentes demandes d'aide sociale.

Point n° 03 – Divers et Communications.

Du 01.03.2023 au 28.03.2023, il a été remis 1 bon de 50,- € du magasin NORMA.

DIVERS :

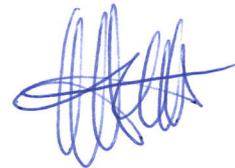
Mme la Vice-Présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des informations à communiquer :

- M. MULLER Sylvain informe l'assemblée que la maison du temps de Rech fait un café gâteau le 10 mai 2023 pour les aînés.

La séance est levée à 19 Heures 40



La Vice-Présidente
Sophia MATTA,



La secrétaire de séance
Pénélope HEYMES,